

X. 24. 27. 1671.

79 E 218

Monsieur.

4

Je ne suis que trop asseuré de votre bonne affection envers moy, la vostre du 17 Decemb. de l'année passée seule seroit suffisante pour me confirmer la creance que j'ay de avoir l'honneur d'estre aimé de vous, dont je vous remercie très humblement, principalement de vos bons avis, qu'il vous a plu me donner. Il est arrêté que je ne prendray pas aucune resolution sur la resignation de ma charge sans la bonne volonté & commandement de son Alt.^{se}, croyant fermement, qu'elle n'ordonnera rien, si non qui tendra à son service, & mon honneur. Tant si en fait que je prens en mauvaise part vos avis tres salutaires surdits, que je vous prie de m'en faire l'honneur tout & quantes fois vous jugerez, que le service de son Alt.^{se} & mon interest particulier le requiert. Comme vous m'obligerez grandement, ainsi je ne manqueray pas, de vous en rendre la pareille en toutes les occasions qui se presenteront. Je vous scaurois bien informer de l'estat de ces quartiers, mais sachant que vous l'apprendrez par celle que j'ay esente à son Alt.^{se}, je ne vous importuneray pas icy. En gros tout va bien, Dieu mercy, & le couronnement du nouveau Roy de Portugal nous promet encore mieux, ce que le bon Dieu veut, en la protection duquel je vous recommande, demeurant

Monsieur
mes tres humble baise mains
à M. van Campen et tous
mes amis.

Vostre tres humble serviteur

Pernambouc le 8 Avril.
1675.

Maurice Conto
de Nassau



A Monsieur.

Monsieur de Sulicum, Con.
Seillier & Secretaire de
Son Alte.
à la Haye.